PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF
Du 29 mars 2021

Présents :

Président : Gilles Erb
Bruno Bellet, Adrien Dodu, Marie Francisco, Fabrice Kosiak, Françoise Lapicque, Lenaïck Loyant, Patrick Lustremant, Emmanuel Marzin, Carole Seve.

Assistent :

Bernard Bousigue, Directeur technique national
Odile Perrier, Cheffe de cabinet
Paul de Keerle, Directeur général
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint

Début à 18 heures

Point 1 – Informations du Président

L'assemblée générale du 27 mars 2021 s'est tenue en visioconférence. Le Président remercie les salariés du siège qui ont permis son bon déroulement.

Les 16 et 17 mars, le Président a participé, avec Michel Gadal et Carole Grundisch, au 2ème séminaire du Parcours ambitions internationales, organisé par l'ITTF, dont le thème concernait relations entre le mouvement sportif et les institutions européennes.

Le 22 mars 2021, Gilles Erb a eu un entretien avec le maire adjoint de Saint Denis au sujet de la prise d'indépendance de la section tennis de table du club omnisport (SDUS).

Quatre candidats sont déclarés pour la présidence du CNOSF dont l'assemblée générale élective aura lieu le 29 juin 2021. Gilles Erb informe que, après discussion avec plusieurs membres du Conseil fédéral, la FFTT soutiendra Brigitte Henriques, actuelle vice-présidente du CNOSF.

Le travail a commencé avec le nouveau DTN Jean-Nicolas Barelier avec une vision forte : créer les conditions d'une synergie solide entre la DTN, les élus et les salariés du siège.

Point 2 – Informations du D.T.N

Le colloque des cadres techniques s'est bien passé. Le but de ce séminaire était de complémenter le bilan d'olympiade présenté le 13 septembre 2020 en assemblée générale et de travailler sur l'olympiade à venir qui s'avère complexe.

Gilles Erb salue le souci de parfaite transmission des informations et des dossiers entre Bernard Bousigue et le nouveau DTN Jean-Nicolas Barelier.

Point 3 – Plan de gestion de crise et préparation du Grenelle

Bruno Bellet présente les prochaines échéances jusqu'à la fin de la saison :

- Un sondage en ligne sera envoyé aux ligues et aux départements début avril ;
- Un premier webinaire en avril abordera les thèmes suivants : une approche pédagogique sur les finances, le fonds de solidarité fédéral et les aides de l'Etat ;
- Un deuxième webinaire abordera les thèmes suivants : les kits de communication et les mesures sportives ;
- Le conseil fédéral des 28 et 29 mai devra valider les engagements financiers du plan de relance.

Il informe les membres du bureau des questions sur ce dossier posées à la fin de l'assemblée générale dans le formulaire mis à disposition des délégués, et pour lesquelles les réponses seront apportées par mail : conventions multipartites, modalités de remboursement pour le critérium fédéral, financement du plan de relance.

Un courrier sera envoyé aux comités départementaux et aux ligues sur la possibilité d'organiser des tournois intra- et inter-clubs pendant le printemps et l'été avec des recommandations fédérales, dès que les conditions sanitaires le permettront. Le coefficient retenu pour ces compétitions serait de 0,5. Françoise Lapicque et Patrick Lustremant prépareront ce courrier.

La date du vendredi 2 avril 2021 avait été proposée au Conseil fédéral pour savoir si une reprise de l'activité est possible. Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation liée au coronavirus, la reprise du championnat national par équipes ne sera pas possible.

Les instances déconcentrées (ligues et comités départementaux) sont habilitées à prendre les décisions pour les championnats par équipes et autres épreuves sous leur responsabilité.

Décision :

Les membres du bureau décident à l'unanimité de proposer la résolution suivante à la validation du Conseil fédéral :

- L'arrêt du championnat national par équipes sans montée et sans descente ;
- La constitution des poules de toutes les divisions du championnat national par équipes de la 1ère phase 2021-2022 avec les équipes de la phase 1 de la saison 2020-2021 qui se réengageront ;
- Selon la situation sanitaire et les autorisations administratives, l'organisation, par la commission sportive fédérale, de rencontres d'accession de nationale 1 en championnat de Pro B messieurs et de Pro Dames.

Point 4 – Proposition calendrier sportif 2021-2022

Une réunion de constitution du calendrier a eu lieu le 24 mars 2021. Le lendemain de cette réunion, l'ITTF a adressé un calendrier des compétitions internationales pour 2022.

Françoise Lapicque présente la proposition du groupe de travail. Des modifications sont apportées à partir des observations des membres du bureau exécutif et du calendrier de l'ITTF.

Décision :
Les membres du bureau exécutif approuvent à l'unanimité la proposition du calendrier 2021-2022 ; ce calendrier sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral par consultation électronique.

Point 5 – Modifications règlementaires - mutations

Lors du Conseil fédéral du 13 mars 2021, Thierry Albertin, au nom des présidents de ligue, a fait part de plusieurs évolutions souhaitées pour les mutations.

Une réunion de la commission statuts et règlements, avec deux présidents de ligue, s'est déroulée le 19 mars 2021 afin d'analyser ces souhaits et de faire des propositions.

Suite à cette réunion, Patrick Lustremant propose :

- de prolonger à titre expérimental la période normale de mutations jusqu'au 30 juin 2021 (actuellement cette période va du 15 mai au 15 juin) ;
- de modifier l'article II.610.1 du règlement administratif en permettant deux joueurs mutés pour une équipe de quatre à six joueurs lors de la deuxième phase à condition que leur date de mutation soit antérieure au 15 septembre de la saison en cours (au lieu du 1er juillet) ;
- de demander au Conseil fédéral la création d'un groupe de travail qui serait chargé de travailler notamment sur les mutations des joueurs ayant des « petits classements », le montant des indemnités de formation, les indemnités de formation dans le cas de joueurs en structure (pôles espoirs, …) et le cas de l'accord du président du club d'accueil et du président du club quitté ; les conclusions de ce groupe de travail devraient intervenir avant la fin de la saison 2021-2022 pour une application lors de la saison 2022-2023.

Décision :
Les membres du bureau exécutif approuvent à l'unanimité les propositions.

Point 6 – Informations générales

Prévention des violences
La Secrétaire générale fait part des premières discussions menées avec les instances de discipline et le comité d'éthique sur le sujet des violences : les missions prévues en fin d'olympiade précédente pour la commission de la protection de la dignité et de l'intégrité physique du pongiste seront rattachées au Comité d'éthique et de déontologie, à l'exception de

celles prévues pour la formation qui seront prises en charges par le pôle Formation, l'accompagnement restant du ressort de la justice.
Elisabeth Gladieux, présidente du Comité d'éthique et de déontologie sera proposée au Ministère comme référente chargée de la lutte contre les violences sexuelles. Ces dispositions permettront de simplifier la procédure dans le cadre de l'instruction d'un dossier et de limiter les suspensions de licence à titre conservatoire par la prise en charge des affaires dès leur signalement, et ainsi d'accélérer la saisine des instances de discipline, si nécessaire.

Certification Qualiopi de l'IFEF
Elle doit être effectuée avant le 1er janvier 2022. Bruno Bellet fait part des échanges avec Isabelle Wegel, présidente de la commission fédérale de formation, et souhaite qu'une attention particulière soit portée sur la demande de certification, enjeu stratégique pour la Fédération.

Fonds de solidarité
Le Trésorier général informe le Bureau qu'un dossier de demande d'aide dans le cadre du Fonds de solidarité est en cours d'élaboration.
Parallèlement, le dispositif URSSAF a été enclenché et l'activité partielle pour les salariés fédéraux a été réactivée jusqu'en octobre 2021.

Kit de communication
Après avis des membres du Bureau, le courrier de présentation du kit de rentrée, à destination des clubs, sera expédié par mail plutôt que par voie postale.

Le Président clôt la réunion du Bureau exécutif à 21 h 10

Françoise LAPICQUE	Gilles ERB
Secrétaire général	Président

Fédération Française de Tennis de Table ■ 3, rue Dieudonné Costes ■ 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 ■ Fax 01.53.94.50.40 ■ Courriel: fftt@fftt.email